



Résiliation contrat d'installation d'entretien et de maintenance

Par **amaphi**, le **24/11/2014** à **13:16**

Bonjour, nous avons repris en 2008 la gestion de notre immeuble de 6 logements donc avant elle était géré par une agence immobilière qui se chargeait de tout. Il y avait un contrat de maintenance numéricable qui était à payer tous les trimestres de 44,23€ ttc qui se déduisait de nos loyers à l'époque de l'agence. Net quand on a repris on a fait tout bêtement le changement sans se demander à quoi cela correspondait. Mais je suis aperçu que c'était un contrat d'installation d'entretien et de maintenance d'antenne collective et de réseau câble, contrat signé entre le gestionnaire l'agence immobilière et l'opérateur UPC FRANCE le 11/09/2003, contrat qui fournit les chaînes hertziennes par une antenne réseau mais qui sont GRATUITES! J'ai décidé de ne plus payer en 2009 en envoyant un recommandé mais on a continué de m'envoyer les factures aujourd'hui je suis à 1349,26 € TTC AU 25/06/14 et que je dois attendre le 11/09/15 pour que le contrat s'annule. C'était un contrat renouvelable 3 ans tacitement. Je leur ai expliqué que j'avais repris l'immeuble et que plus personne n'utilise l'antenne réseau. Je n'ai plus que 2 locataires /6 et en plus il n'y a eu pas de câblage de fait. Ils me disent que je suis en copropriété et que je suis une société et que les sommes sont dues par cette copropriété mais je n'ai pas fait de copropriété. De plus mes 2 habitants s'en fichent complètement de numéricable. Il passent par le téléphone adsl. Ils me disent que j'ai signé ce contrat mais moi non c'est l'agence à l'époque et c'était UPC France. Que puis-je faire? merci pour vos lumières. sandrine.philys@wanadoo.fr